

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
16484

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Domaine départemental de Fontblanche - Convention d'usage de terrains pour la pratique de l'aéromodélisme et le pilotage de drones.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire du domaine départemental de Fontblanche situé sur les communes de Ceyreste et Roquefort-la-Bédoule.

Par convention du 28 septembre 2017, le Département autorisait l'association "Air Models Club" de La Ciotat à occuper la parcelle L6 sise sur la commune de Roquefort-la-Bédoule afin d'y pratiquer l'aéromodélisme et le pilotage de drones. Ladite parcelle avait été choisie car elle présentait les avantages suivants :

- proximité immédiate d'un parking temporaire bordant la route départementale n° 3,
- limitation des nuisances sur les riverains et les espèces protégées.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la convention du 28/09/2017, le Département s'engageait à reconduire ladite convention à la condition d'un bilan d'occupation jugé favorable.

Le bilan fourni par l'association répondant aux prescriptions du Département, il est proposé d'attribuer à l'association "Air Models Club" de La Ciotat, une nouvelle convention dans les mêmes conditions. Ce projet ne présente aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

